La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 27-oct.-2020 Version 1

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PC® Finish 0

Numéro du fiche de données de

sécurité

OCPC00065

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée • Adhésifs

· For professional use

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** 

Pittsburgh Corning Europe

Albertkade 1

3980 - Tessenderlo, Belgium

Adresse e-mail SDS.compliance@owenscorning.com

Site Internet www.foamglas.com

**Telephone number** T +32 (0)13 661 721, F +32 (0)13 667 854

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0)13 661 721 (only during business hours)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008				
Europe	112			
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43			
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentralec/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245			
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre)National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409			
Croatie	Centar za kontrolu otrovanjalnstitut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342			
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402			
Danemark	GiftlinjenBispebjerg Hospital +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55			
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977			
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59			
Allemagne	Giftnotruf der CharitéCharité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240			
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety)Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99			
Irlande	National Poisons Information CentreBeaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am - 10pm, 7/7)+353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)			
Italie	Centro Antiveleni (Poisons Centre)Dipartimento di Tossicologia Clinica, Universita Cattolica del Sacro Cuore +39 06 305 4343			
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473			

Lituanie	Apsinuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370 687 53378	
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88	
Norvège	GiftinformasjonenGiftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300	
Pologne	Informacji toksykologicznej (National Poisons Information Centre)The Nofer Institute of Occupational Medicine (Lòdz) +48 42 63 14 724	
Portugal	Centro de Informação AntivenenosInstituto Nacional de Emergência Médica (INEM) 808 250 143 (Para uso apenas em Portugal),+351 21 330 3284	
Roumanie	Biroul RSI si Informare ToxicologicaApelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)	
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC)Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)	
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087	
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC)University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66	
Slovénie	Poison CentreDivision of Internal Medicine + 386 41 650 500	
Espagne	Servicio de Información ToxicológicaInstituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20	
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)	
Suisse	Centre Suisse d'Information ToxicologiqueSwiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51	
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only+90 0312 433 70 01	
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre)Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)	

# **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Eléments d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 et ses amendements



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P315 - Consulter immédiatement un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

#### 2.3. Autres dangers

#### **Autres dangers**

This cement product has been processed by a reduction agent to decrease chromium VI to < 0.0002% so skin sensitization (H317) is not applicable.

# Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Sans objet

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Ciment portland	266-043-4	65997-15-1	5 - < 10	Skin Irrit 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Eye Damage 1 (H318) STOTE-SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible
Calcium (hydroxyde de)	215-137-3	1305-62-0	5 - < 10	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Damage 1 (H318) STOTE-SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

# **Rubrique 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

blessure. Of les symptomes persistent, consulter un me

Inhalation • EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer
• Si les symptômes persistent, consulter un médecin

Contact avec la peau • Rincer immédiatement au savon et à grande eau

• Enlever les vêtements contaminés

• Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin

Contact oculaire • Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes

• Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer

· Consulter immédiatement un médecin

Ingestion • NE PAS faire vomir

· Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau

· Consulter un médecin

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** 

· L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée

•

• L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire

• Provoque une irritation cutanée

• Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoguer une dermatite.

• Provoque de graves lésions des yeux

PEUT PROVOQUER DES LÉSIONS OCULAIRES PERMANENTES

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

### Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

 Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant

Jet d'eau (brouillard)

· Mousse résistant à l'alcool

• Dioxyde de carbone (CO2)

· Poudre d'extinction sèche

Ne pas utiliser de jets d'eau directs Moyens d'extinction inappropriés

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Ininflammable. Non combustible. Produits dangereux résultant de la décomposition. chimique Oxydes d'azote (NOx).

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection la lutte contre le feu

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tout équipement de protection spécial pour le spécial pour le personnel préposé à personnel préposé à la lutte contre le feu. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Éviter le rejet dans l'environnement.

# Rubrique 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

- · Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Évacuer le personnel vers des zones sûres
- · Rester en amont du vent
- · Avoid breathing dust

Pour les secouristes

- · Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Have procedures in place for emergency decontamination

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

- Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau
- Recueillir le produit répandu

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

• Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Méthodes de nettoyage

- · Stop leak if safe to do so.
- Endiguer

- · Nettoyer rapidement en balayant ou en passant un aspirateur
- Sweep up or vacuum up spillage and collect in suitable container for disposal.
- Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination
- Empêcher le produit de pénétrer les égouts
- Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informationsVoir la section 13 pour plus d'informations

# Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

- · Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Éviter le rejet dans l'environnement

Remarques générales en matière d'hygiène

- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
- · Wash thoroughly before eating or drinking.
- Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
- · Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

- · Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- Do not store near incompatible materials (see Section 10)

Matériaux d'emballage

· Keep in properly labeled container

Matières incompatibles

- EauAcidesMétaux
- Gives off hydrogen by reaction with metals. (Al, Zn, Cu, ...).

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Aucune utilisation finale particulière n'a été identifiée à ce jour.

# Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Component	ACGIH	Australie	Autriche	Belgique	Bulgarie
Calcium (hydroxyde de)		5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	1 mg/m³ TWA	STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>
1305-62-0 ( 5 - < 10 )			STEL 4 mg/m <sup>3</sup>	(alveolar fraction)	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
				STEL 4 mg/m <sup>3</sup>	
Ciment portland		10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	1 mg/m <sup>3</sup> TWA (without	
65997-15-1 ( 5 - < 10 )				asbestos fibers and	
				<1% crystalline	
				silicas), alveolar dust)	
Component	Croatie	République tchèque	Danemark	Finlande	France
Ciment portland	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	
65997-15-1 ( 5 - < 10 )	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	
Calcium (hydroxyde de)	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
1305-62-0 (5 - < 10)	STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>	•
Component	Allemagne	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie

Ciment portland 65997-15-1 ( 5 - < 10 )			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 ( 5 - < 10 )	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Component	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Ciment portland 65997-15-1 ( 5 - < 10 )	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>				TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 ( 5 - < 10 )	TWA: 1 mg/m³ STEL: 4 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ STEL: 4 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ STEL: 4 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ STEL: 3 mg/m³	STEL: 4 mg/m³ STEL: 6 mg/m³ TWA: 2 mg/m³ TWA: 1 mg/m³
Component	Portugal	Roumanie	Russie	Slovaquie	Slovénie
Ciment portland 65997-15-1 ( 5 - < 10 )	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>			
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 ( 5 - < 10 )	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>	MAC: 2 mg/m³ Skin	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: STEL mg/m <sup>3</sup>
Component	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Ciment portland 65997-15-1 ( 5 - < 10 )	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m³ TWA: 4 mg/m³ STEL: 30 mg/m³ STEL: 12 mg/m³	
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 ( 5 - < 10 )	TWA: 1 mg/m³ STEL: 4 mg/m³	TLV: 1 mg/m³ Binding STEL: 4 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ STEL: 4 mg/m³	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

- Use only outdoors or in a well-ventilated area.
- · Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition
- Douches
- · Systèmes de ventilation
- Rince-oeils

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection des mains

- Wear safety glasses with side shields (or goggles) (EN166)
- · Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile
- · Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection adaptés

 Chaussures ou bottes de protection · Porter des chemises à manches longues et pantalon long

· Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

• Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire

• Full face mask (EN 136), Half-face mask (DIN EN 140), Filter type A (EN 141)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Protection respiratoire** 

- Éviter le rejet dans l'environnement
- · Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs

# Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Poudre Aspect Couleur Gris Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Valeurs Remarques • Méthode <u>Propriété</u>

~ 12 Aucun(e) connu(e) pН Point de fusion / point de Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible

congélation

Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Point d'éclair Sans objet Sans objet Aucun(e) connu(e) Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune donnée disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Pression de vapeur

Aucun(e) connu(e) Densité de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Hydrosolubilité négligeable Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Sans objet Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Aucune donnée disponible

Viscosité Indéterminé(e)(s)

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune information disponible Propriétés comburantes Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Aucune information disponible Masse molaire Aucune information disponible Teneur en COV (%) Aucune information disponible Densité de liquide Aucune information disponible Masse volumique apparente Aucune information disponible

# Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité Pas de reactivité connue

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques N°. Sensibilité aux décharges statiques N°.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

10.5. Matières incompatibles

• Eau Matières incompatibles

 Acides Métaux

• Gives off hydrogen by reaction with metals. (Al, Zn, Cu, ...).

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

décomposition

# **Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations

connues ou fournies

Inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Risque de lésions oculaires graves. PEUT PROVOQUER DES LÉSIONS OCULAIRES

PERMANENTES.

Irritant pour la peau. En cas de contact cutané prolongé, peut entraîner une délipidation de Contact avec la peau

la peau et une dermatite.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Ingestion

Corrosion/irritation cutanée Irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation Aucune information disponible

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Aucune information disponible. Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Aucune information disponible. Danger par aspiration

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

	Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Г	Calcium (hydroxyde de)	= 7340 mg/kg (Rat)		

# Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Faible niveau de toxicité d'après les composants

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible

# Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

· L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et

locales en vigueur · Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

Emballages contaminés · L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et

locales en vigueur

• Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets

déchets selon EWC/AVV

Codes de déchets/désignations de • Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé

• The following Waste Codes are only a suggestion:

• 17 00 00, 17 01 00, 17 01 01

# **Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**IMDG** 

14.1 Numéro ONU Non réglementé 14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

Non réglementé 14.4 Groupe d'emballage 14.5 Polluant marin Sans objet

14.6 Dispositions spéciales

14.7 Transport en vrac Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé Non réglementé 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

Non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales

ADR

14.1 Numéro ONU Non réglementé Non réglementé 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales N°

IATA

14.1 Numéro ONU Non réglementé 14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales N°

# Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

#### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Ciment portland	RG 8,RG 10	-
65997-15-1		

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

aquatique (WGK)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif Sans objet à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

#### **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

**Texte intégral des mentions H citées** H315 - Provoque une irritation cutanée dans la section 3 H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

\* Désignation « Peau » Plafond Valeur limite maximale

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme, TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

États-Unis)

Date de révision 27-oct.-2020

Remarque sur la révision Mise à jour du format du document

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

#### Avis de non-responsabilité

Un soin particulier a été apporté à la préparation de l'information contenue dans cette fiche des données de securité, mais le producteur n'y émet aucune garantie commerciale. Le producteur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation de ce produit ou d'une mauvaise interprétation de cette information.

Fin de la Fiche de données de sécurité